

Genève, le 29 septembre 2017

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes : présentation du rapport annuel d'activité 2016/2017

La Cour des comptes publie son dixième rapport annuel d'activité pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Cet exercice se caractérise par une importante activité, puisque la Cour a traité 75 dossiers, chiffre le plus élevé depuis sa création. Durant cette période, elle a reçu 78 communications, dont 11 des autorités, ce qui démontre la confiance de ces dernières dans la qualité du travail de l'institution. L'activité déployée durant la période a permis de révéler 19 millions d'économies potentielles au sein des entités auditées, portant à plus de 350 millions la valeur cumulée des économies identifiées depuis la création de l'institution. Le rapport annuel est librement disponible au lien <http://www.cdc-ge.ch/fr/Rapport-Annuel.html>.

Une institution au service des citoyens

Pendant la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, la Cour a reçu 78 communications, dont 67 proviennent de citoyens et 11 d'autorités. Ce chiffre est en augmentation significative depuis le début de la magistrature actuelle.

La Cour a publié 12 rapports, dont neuf rapports d'audit et trois d'évaluation de politiques publiques. Les thèmes abordés sont souvent de nature transversale et concernent aussi bien l'échelon cantonal que communal, des fondations et associations ainsi que des établissements publics autonomes. Elle a également rédigé 58 examens sommaires en réponse aux communications reçues.

Une institution reconnue pour ses compétences par les autorités

L'année 2016-2017 marque une nouvelle étape pour la Cour des comptes, qui a vu s'accroître ses compétences lors de l'entrée en vigueur de modifications de la Loi sur la surveillance de l'État le 1^{er} mai 2017. Ainsi, la révision externe des comptes de l'État a été confiée à la Cour des comptes, qui peut également être sollicitée comme pôle de compétences, ce qui représente une marque de confiance et de reconnaissance de la qualité du travail de l'institution.

À cet égard, 11 demandes d'audit ou d'évaluation de la part d'autorités exécutives et législatives ont été reçues à la Cour pendant la période 2016-2017.

Une institution à l'activité croissante

L'activité déployée sur la période 2016-2017 a permis de publier 12 rapports ainsi que 58 examens sommaires, couvrant 75 dossiers au total. Ce chiffre est le plus élevé depuis la création de la Cour.

Dans ses rapports de la période, la Cour a émis 150 recommandations acceptées à 99 %. Elle a aussi identifié 19.0 millions de pistes d'économies ou de gains mesurables, principalement dans la gestion des charges sociales du personnel de l'État, dans les modalités de financement de l'hébergement de l'Hospice général et dans l'activité de recouvrement des factures des HUG.

Suivi des recommandations - satisfecit

Le suivi annuel réalisé par la Cour des comptes, portant sur la mise en œuvre de 39 rapports contenant 510 recommandations, permet de constater que certaines entités ont mis en place rapidement ses recommandations et amélioré de ce fait le service rendu aux usagers.

Par exemple, la commune de Bernex a mis en place 89% des recommandations issues de l'audit du processus d'achats de la commune, deux ans après l'émission du rapport. La commune a déployé une comptabilité d'engagement, simplifié le formulaire d'analyse des besoins et mis en œuvre différentes mesures permettant d'améliorer le système de contrôle interne.

Par ailleurs, en matière de prostitution, 88 % des recommandations ont été mises en place, essentiellement par le département de la sécurité et de l'économie, et ce deux ans et demi après l'émission du rapport. La loi sur la prostitution, qui a été modifiée le 12 mai 2017, tient très largement compte des propositions formulées par la Cour. Des améliorations notables sont ainsi constatées relativement à l'information des travailleurs du sexe, par un cours de sensibilisation qui leur est imposé lors de leur arrivée à Genève et via l'information transmise au service du médecin cantonal. Par ailleurs, une personne souhaitant ouvrir un salon de massage doit désormais obtenir un préavis positif du DALE.

Finalement, dans la lutte contre les violences domestiques, 85 % des recommandations émises lors de l'évaluation ont été mises en place, essentiellement par le département de la sécurité et de l'économie, et ce deux ans et demi après l'émission du rapport. Des améliorations notables sont ainsi constatées en matière de formation sur la violence domestique dispensée aux professionnels de la santé, d'information aux personnes âgées sur la problématique des violences domestiques, de suivi statistique des personnes prises en charge par des associations subventionnées et de formation continue des policiers.

Suivi des recommandations – éléments problématiques

A contrario, le suivi effectué met en évidence que plusieurs recommandations – pourtant acceptées – n'ont pas encore été mises en œuvre.

1. Audit de gestion relatif aux éléments de rémunération de la haute direction des entités du périmètre de consolidation de l'État de Genève (rapport n°82)

La Cour avait émis huit recommandations, toutes acceptées. Aucune n'est réalisée à ce jour. Cela s'explique par le retard pris par le Conseil d'État sur le projet SCORE, dont un avant-projet de loi a été mis en circulation au printemps 2017, soit plusieurs années après les délais initialement envisagés. Les huit recommandations actuellement non réalisées portent sur des propositions de révision des bases légales ou réglementaires en matière de rémunération, afin de permettre une gestion conforme et plus pertinente de situations particulières (indemnités de départ ou libération anticipée de l'obligation de travailler d'une durée supérieure au délai conventionnel), ou l'abrogation de normes non utilisées en pratique (déduction des avantages en nature sur le salaire).

2. Audit de gestion relatif au dispositif du nouveau cycle d'orientation (nCO), (rapport n°83)

La Cour avait émis 13 recommandations toutes acceptées par l'audit. Au 30 juin 2017, une seule recommandation a été mise en place et la finalisation des autres recommandations ne devrait pas être achevée avant 2019. Le DIP accuse ainsi, de manière générale, un retard important par rapport aux délais initialement annoncés, ce qu'il explique par des difficultés organisationnelles au sein de la DGEO et par la volonté d'attendre les résultats d'un mandat confié au SRED. Or, ce mandat ne date que de l'été 2017, et ni lui ni le départ récent d'un directeur ne peuvent justifier l'inaction constatée par la Cour durant les trois années de suivi de cette mission.

3. Audit de gestion relatif au service de santé de l'enfance et de la jeunesse (rapport n°84)

La Cour avait émis 13 recommandations toutes acceptées par l'audit. Seules trois recommandations ont été réalisées alors que le DIP s'était initialement engagé à réaliser l'intégralité des recommandations de la Cour d'ici au 31 décembre 2016. Cet important retard est source de préoccupations et ne saurait s'expliquer par les seuls changements de postes intervenus au sein de la direction.

4. Audit de gestion relatif au dispositif de gestion des déchets (rapport n°86)

La Cour avait émis 32 recommandations dont 29 avaient été acceptées par les différents audités. Seules neuf recommandations ont été réalisées, car la priorité a été donnée par le Service cantonal (GESDEC) à la gestion des déchets de cuisine via le déploiement des poubelles spécifiques, ainsi que par l'accompagnement des communes dans la suppression des tolérances communales pour les entreprises. La Cour considère préoccupantes les difficultés rencontrées par le GESDEC dans sa capacité à finaliser sa réorganisation et à se doter des ressources nécessaires pour à la fois mener ses activités et mettre en œuvre les recommandations de la Cour en matière de procédures et de contrôles.

Contact pour toute information complémentaire :

Monsieur Stanislas ZUIN, président de la Cour des comptes

Tél. 022 388 77 90, courriel : stanislas.zuin@cdc.ge.ch